

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Droit et Changement Social

DCS

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Philippe BILLET, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Droit et Changement Social
Acronyme de l'unité :	DCS
Label demandé :	UMR
N° actuel :	UMR 3128
Nom du directeur (2015-2016) :	M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI

Membres du comité d'experts

Président :	M. Philippe BILLET, Université Lyon 3
Experts :	M. Serge DAUCHY, Université Lille 2 (représentant du CoNRS) M ^{me} Isabelle DAUGAREILH, Université de Bordeaux M ^{me} Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Université de Strasbourg M. Patrick MORVAN, Université Paris 2 Panthéon-Assas (représentant du CNU)
Déléguée scientifique représentante du HCERES :	M ^{me} Cristina MAURO
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Frédéric BENHAMOU, Université de Nantes M. Didier TORNY, CNRS
Représentant de l'École Doctorale :	M. Jean-Christophe BARBATO, ED n° 501 « Droit, Économie, Gestion, Environnement, Société et Territoires » (DEGEST)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Unité Mixte de Recherche (UMR) Droit et Changement Social (DCS) est l'héritière d'un laboratoire portant le même nom et créé en 1982, associant deux composantes : le laboratoire d'histoire et de droit social et le centre de recherches politiques. En 2008, Droit et Changement Social a fusionné avec un laboratoire à dominante de droit public, le Centre d'Études des Régulations Publiques des Espaces, de l'Économie et de l'Environnement (CERP3E). L'unité recomposée a conservé le nom de Droit et Changement Social (UMR 3128).

Sa direction a été stable pendant quelques années avec 4 directeurs en 20 ans, puis beaucoup plus mouvante pendant la période évaluée. Elle a été assurée en effet par M. FIALAIRE (janvier - septembre 2012), M. Faure (septembre 2012 - octobre 2013), M. LECLERC (octobre 2013 - juin 2015) avant de se stabiliser - a priori - avec M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, directeur depuis le 1^{er} juin 2015.

Placée sous la tutelle conjointe de l'Université de Nantes et de l'Institut de sciences humaines et sociales du CNRS (INSHS), l'UMR est localisée pour la plus grande partie de ses membres auprès de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit et sciences politiques de l'Université de Nantes (Chemin de la Censive du Tertre à Nantes) dans un espace bien identifié. L'unité est également présente dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange Guépin (URS (Unité de services et de recherches) du CNRS) où trois chercheurs, une ingénieure d'études et une dizaine de doctorants réalisent des recherches à caractère interdisciplinaire.

Équipe de direction

L'unité est dirigée par M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI.

Nomenclature HCERES

Domaine principale : SHS2_1 Droit.

Domaine secondaire : SHS2_2 Science politique.

Domaine d'activité

Sciences de la société

Sciences juridiques et politiques : droit privé, droit public, histoire du droit, science politique, sociologie, philosophie.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	55	55
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	6	6
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	7	
N7 : Doctorants	111	
TOTAL N1 à N7	179	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	47	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	51
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	5

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

L'unité Droit et Changement Social envisage le droit comme un produit social et un vecteur des transformations sociétales, articulant perspective interne (recherche en droit) et perspective externe (recherche sur le droit) et oscillant du local au global (espace européen et international). Portée par une forte dominante juridique, l'unité couple trois dimensions de l'analyse du droit : l'analyse des règles et de leur ordonnancement, l'analyse de la cohérence d'ensemble des droits dans le cadre du « dialogue des droits entre eux » et celle des fondements du droit et de l'impact du droit sur la société, sans négliger l'interdisciplinarité la conduisant à mobiliser des disciplines connexes au droit telles que la sociologie, l'histoire, la philosophie et les sciences politiques.

Elle ambitionne ainsi de stimuler la recherche interdisciplinaire par un jeu de productions collectives entre ses membres, par des recherches reposant sur des outils comme des appels à projet interdisciplinaire interne de l'Université de Nantes, des appels à projet régionaux orientés vers l'interdisciplinarité, et des appels à projet de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), ou en soutenant des programmes transversaux pour améliorer la collaboration entre les chercheurs et entre les équipes.

En accord avec le directeur de l'unité et dans la mesure où le dossier ne singularise pas les composantes de cette UMR, l'évaluation porte sur l'unité de façon globale, sans se poursuivre par une évaluation individualisée des composantes.

Avis global sur l'unité

Une approche superficielle de la situation conduirait à apprécier l'activité d'une unité qui a fonctionné dans la désunion pendant quelques années, privilégiant - ou subissant - la logique d'« équipes » faute d'organe directeur fédérateur pérenne et de politique associée. Le dossier déposé par l'unité mentionne en effet quatre « équipes » principales travaillant sur la justice et les politiques pénales, sur le travail et les solidarités, sur l'environnement et l'aménagement, sur les territoires et l'action publique locale ainsi que quatre programmes transversaux sur le rôle des administrations centrales dans la fabrication des normes, sur la médecine et la santé en sciences humaines et sociales, sur les aspects juridiques et politiques de l'action de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et des biens et enfin sur l'expertise, la preuve et la responsabilité (Expres). Un dernier programme est venu se rajouter plus récemment sur le risque public. La direction de l'unité reconnaît néanmoins elle-même également le caractère artificiel de cette organisation, tous les chercheurs de l'unité n'appartenant pas à une équipe et plusieurs projets ayant été menés de façon transversale (et déséquilibré, toutes les équipes ne faisant pas preuve du même dynamisme). En 2015, l'unité a donc entamé une restructuration de ses projets autour de plusieurs axes thématiques (système pénal, emploi et professions, environnement, collectivités, agroalimentaire, politiques, santé, etc.) ainsi que deux axes transversaux (études européennes, internationales et comparatives et pratiques des normes et critiques du droit). Cette nouvelle organisation, mise en place en 2015, doit encore faire ses preuves.

Une analyse par « équipes » ne permettrait néanmoins pas de rendre compte, à elle seule, de nombreuses initiatives personnelles et collégiales qui ont permis de compenser la relative absence de gouvernance dans cette période et de soutenir l'existence de l'unité. Les habitudes de relative autonomie prises sont toutefois susceptibles de retarder, voire de freiner la restructuration et la reconstruction d'une identité commune.

La volonté de stimuler la recherche en direction tant des sciences (avec le réseau Groupe De Recherches (GDR) Droit, Sciences et Techniques), des sciences sociales (programme Alliance Europa) et de la santé (par exemple, avec le projet « Réprimer et soigner en milieu pénitentiaire », Département Hospitalo-Universitaire (DHU) 2020) est manifeste. Le bilan reste cependant en demi-teinte : n'ont en définitive été mobilisés que les spécialistes des thèmes traités et des membres de l'unité à titre individuel, sans que cela aboutisse à une réelle collaboration entre équipes. L'institution d'un séminaire transversal est une excellente idée pour développer les synergies et initier une dynamique de partage des savoirs et des questionnements, mais les résultats ne semblent pas être à la hauteur des attentes, ainsi que le constatent les responsables de l'unité eux-mêmes.

Cette situation explique la stratégie et le projet à cinq ans, qui donnent une image intéressante de ce qui est recherché pour éviter que se pérennise la situation antérieure, mais avec une complexité sans doute excessive.

La nouvelle perspective prend acte du fait que le fonctionnement par équipes n'a pas été à la hauteur des attentes. La définition d'axes thématiques permet donc de restructurer l'ensemble avec une articulation différente, qui transcende cette logique d'équipe :

- quatre thèmes « cardinaux » (système pénal, emploi et profession, environnement, collectivités) ;
- quatre thèmes « intermédiaires » (agroalimentaire, politiques, santé et un sous-thème « ouvert », non défini) ;
- deux thèmes « transversaux » (études européennes et internationales et pratiques des normes et critiques du droit).

On observe cependant que les thèmes cardinaux reprennent la structure antérieure des équipes qui n'a pourtant pas fonctionné. Il y a donc un risque de reproduction du fonctionnement antérieur sans que les thèmes intermédiaires (des sous-thèmes cardinaux) permettent de le prévenir.

Une telle structuration du projet ne permet guère d'acquérir de la lisibilité et surtout ne facilite pas la reconstitution d'une identité de l'unité, tant sur le plan interne qu'à l'égard de l'extérieur. Une redéfinition des thèmes dans l'objectif d'en réduire le nombre pourrait permettre de minimiser le risque d'une simple juxtaposition de recherches disciplinaires.

Points forts et possibilités liées au contexte

Plusieurs points forts méritent d'être soulignés :

- l'activité scientifique régulière, importante et de qualité des membres de l'unité ; les travaux sont connus et reconnus au plan national, publiés dans des revues de référence, les ouvrages produits sont également publiés par des éditeurs renommés ;
- l'insertion dans le tissu social et économique, la participation à des réseaux de recherche et le portage de projets de recherche ambitieux avec un taux important de financement ;
- l'effectivité et la cohérence de l'articulation entre les Masters 2 proposés et les thèmes de recherche de l'unité ;
- la recherche d'une gouvernance au service de la cohésion de l'unité ;
- la mise en place d'une stratégie fédérative quinquennale.

Points faibles et risques liés au contexte

Plusieurs points faibles et risques liés au contexte doivent néanmoins être pris en considération et notamment :

- le risque d'une lassitude à court terme si le projet fédératif n'apporte pas les résultats attendus, conduisant à une désagrégation de l'unité ;
- le caractère inégal du dynamisme de la recherche porté par les composantes disciplinaires de l'unité ;
- l'efficacité relative de l'organisation de la recherche autour des thèmes thématiques, qui ne permet pas de rompre avec la logique d'équipe ;
- l'« effacement » graduel de l'histoire du droit, domaine dans lequel l'unité a pourtant conduit des projets de référence ;
- le rayonnement insuffisant de l'unité sur le plan international.

Recommandations

L'unité dispose de réelles capacités de recherche, avec un éventail plus vaste que ne le laisse supposer sa dénomination, et sa pluridisciplinarité constitue un atout certain, pour autant qu'elle soit effectivement valorisée et exploitée. La structure a une forte capacité de résilience, si l'on en juge par le fait que les difficultés rencontrées ces dernières années ne l'ont pas empêchée de poursuivre ses activités à un haut niveau d'exigence scientifique. Le dynamisme impulsé par son nouveau directeur et porteur du prochain projet quinquennal devra cependant être

soutenu en interne, avec une vraie agrégation autour du projet, tant des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants, mais également du personnel administratif.

Compte tenu des considérations qui précèdent, il est vivement recommandé à l'unité de renforcer le caractère collectif de la recherche, autour d'un nombre réduit de thématiques fortes et de projets disciplinaires ou transversaux communs à des chercheurs d'une même discipline ou de disciplines différentes. Dans cette perspective, il serait opportun de prévoir des points d'étape pour mesurer les résultats intermédiaires et à « réajuster le tir » si nécessaire

Il serait également opportun de mieux valoriser vers l'extérieur, grâce à un site internet efficace, et en interne les initiatives et les réussites collectives.

Cependant, et compte tenu de l'organisation actuelle de l'unité, il faudrait également veiller à établir des projets collectifs tout en prenant soin de laisser une certaine autonomie aux équipes pour qu'elles puissent affirmer leur identité.

Un équilibre ne pourra sans doute être trouvé sans que des efforts soient menés pour mieux déterminer les rôles et la participation de chacun. D'une part, il serait opportun d'intégrer toutes les composantes autour de la direction de l'unité, alors que les publicistes ne participent pas aujourd'hui au comité de direction. D'autre part, il serait nécessaire de préciser davantage la place des personnels administratifs et techniques dans l'organigramme de l'unité et dans les projets de recherche (notamment dans les projets transversaux).

Par ailleurs, il serait nécessaire de renforcer la dimension internationale des travaux menés, en encourageant notamment les chercheurs à publier en langue étrangère et en recherchant des synergies avec la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et l'Institut d'Études Avancées (IEA).

Enfin, il est recommandé de veiller à renforcer l'association des doctorants aux travaux de l'unité, développer un véritable plan de formation, commun aux différentes spécialités et envisager les moyens d'augmenter les financements liées aux Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE) qui ne sont pas corrélés à l'importance des interactions du DCS avec le tissu socio-économique. Dans le même esprit, il conviendrait de renforcer l'ancrage dans le tissu économique et social local en recherchant les partenariats et le financement de la recherche.